

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2017-11-25x-01382 Référence de la demande : n°2017-01382-011-001

Dénomination du projet : Centre de soin de la SEOR

Lieu des opérations : La Réunion

Bénéficiaire : SEOR

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le centre de soins a un bilan remarquable dans la sauvegarde et la survie des populations d'oiseaux marins nocturnes nichant sur l'île de la Réunion.

Les bilans sont très satisfaisants et témoignent de l'action d'intérêt général menée depuis plusieurs années.

C'est pourquoi un avis très favorable est apporté à cette demande de dérogation sous réserve de compléter le dossier comme suit:

- compléter la liste des espèces protégées susceptibles d'être accueillies par le centre,
- ne pas retirer de la liste les espèces sans statut de protection mais qui pourraient incidemment être accueillies comme les limicoles *Numenius arquata* et *pheaopus*, *Limosa lapponica*, *Fregata ariel*, et autres espèces marines.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 26 janvier 2018

Signature :

